



# Lettre de veille du centre de ressources du **CAFOC**



L'essentiel de l'actualité de la formation professionnelle à destination des acteurs du réseau

22 mars 2019 - N°50



## ACTUALITÉS

### ↳ Réforme de la formation professionnelle

#### Les services RH et Formation s'emparent de la réforme (dossier de 5 pages)



##### Ressources humaines, réforme de la formation

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel contraint les entreprises à s'adapter à de nouvelles dispositions en matière de formation professionnelle. Le début de l'année 2019 s'annonce ainsi, pour les services formation et RH, comme une période de transition.

**Christophe Pons**, directeur formation d'**Onet**, entreprise de services spécialisée dans les domaines de la propreté et du multiservice, **Sylvain Humeau**, président du **Garf**, **André-Guy Turoche**, directeur des affaires sociales de **l'Association française des banques (AFB)** et **Philippe Cuenot**, DRH innovation et développement social du groupe **Bouygues SA**, énoncent leurs craintes (« trous d'air dans l'achat de formation », monétisation du CPF,...) mais aussi les aspects positifs que génère la mise en œuvre de la réforme dans leurs entreprises respectives.

Ainsi, la redéfinition de l'action de formation, « **processus pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel** » et pouvant « **être réalisée en situation de travail ou, en tout ou partie, à distance** » ouvre la porte à **l'innovation pédagogique**. À cet égard, le groupe Bouygues a lancé une « Académie digitale » au 1<sup>er</sup> semestre 2018, à destination de l'ensemble des collaborateurs du groupe. Et le directeur formation d'Onet ajoute : « La réforme est une bouffée d'oxygène. Elle nous pousse à faire de l'ingénierie de compétences, à réfléchir à nos besoins de formation. Elle développe la culture d'entreprise apprenante. »

Info Formation, (bulletin 959, du 1<sup>er</sup> au 14 février 2019, pages 9-14, [consultable au CAR](#))

#### La nouvelle donne de la certification pour les organismes de formation



##### certification, qualité, législation, organisme de formation

Soumis pour avis à la CNNCEFP le 11 mars 2019, **un projet de décret** détermine le **référentiel national** sur la base duquel devront se faire certifier tous les organismes de formation pour délivrer des actions financées par des fonds publics ou mutualisés par les Opco. **Un second projet de décret** fixe les **7 critères** sur lesquels se fonde ce futur référentiel. Cette réforme du contrôle de la qualité des prestations de formation se substituera aux dispositions prévues par le **décret du 30 juin 2015**.

Les 7 critères du futur référentiel national de la certification qualité des établissements de formation reprennent en les précisant les 6 critères existants, auquel s'ajoute l'inscription du prestataire dans son champ socio-économique. 32 indicateurs en découlent. La certification sera attribuée pour une durée de **3 ans**. La DGEFP publiera en mars **un guide pour aider les organismes de formation dans la nouvelle démarche de certification**.

Défi métiers et aefinfo.fr, 26/02 et 13/03/2019

Pour consulter l'article de Défi métiers, [cliquez ici](#)

Pour consulter le projet de décret : voir la partie « Ressources » de cette lettre



## Le 2<sup>ème</sup> conseil d'administration de France compétences a arrêté sa proposition de répartition pour 2019



### France compétences, financement de la formation

La loi du 5 septembre 2018 instaure une contribution unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage (1,68 % de la masse salariale brute), qui sera à terme collectée par l'Urssaf. Elle modifie également la logique de répartition de cette contribution dans la mesure où les financements des différents dispositifs ne sont plus fixes mais compris dans une fourchette définie par le **décret n° 2018-1331 du 28 décembre 2018** ([lien](#)) relatif à l'organisation et au fonctionnement de France compétences. Un arrêté conjoint des ministères en charge de la Formation professionnelle et du Budget précisera annuellement, sur proposition du CA de l'institution publique, le financement fléché par France compétences sur les différents dispositifs et sur les opérateurs en charge de leur mise en œuvre.

Les administrateurs de France compétences ont donc arrêté ces taux de prise en charge pour l'année 2019. Dans le détail, ces taux sont fixés à :

- **39 % de la somme à répartir par France compétences à destination des CPIR** qui vont gérer le CPF de transition.
- **4,20 % pour le financement du CEP** qui seront versés aux Opacif et Fongecif dans l'attente de la bascule vers le nouveau dispositif en 2020.
- **10,70 % pour le développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de 50 salariés.**
- **41,70 % pour la péréquation interbranche et le financement du permis de conduire.**
- **2,70 % pour l'amorçage du CPF par la Caisse des dépôts et consignations.**
- **1,70 % pour le fonctionnement de France compétences.**

Au total, ce sont un peu plus de **6 milliards d'euros** qui seront générés en 2019 par la contribution unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Sur ce total, 3,2 milliards d'euros seront directement gérés par les Opco pour le développement de la formation dans les entreprises de moins de 50 salariés (521,1 M€), pour le CPF (855 M€) et pour l'alternance (1,8 milliards d'euros). France compétences gèrera pour sa part un total de 2,8 milliards d'euros cette année.

Les discussions au sein du CA de France compétences ont été intenses et ont nécessité une suspension de séance pour arriver à ce compromis qui n'a pas satisfait l'ensemble des administrateurs. Cette répartition financière a été adoptée à la majorité des voix, mais avec un vote défavorable de la CGT et des abstentions de FO, de l'U2P et des représentants des régions.

aefinfo.fr, 18/02/2019

## Le rôle de France Compétences dans le financement de l'apprentissage se précise



### France Compétences, financement de la formation, apprentissage, CPNE, branches professionnelles

Le Conseil d'administration de France compétences s'est tenu le 13 mars. Cette séance a été dédiée aux **recommandations sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage**. Le Conseil d'administration a ainsi approuvé, à une large majorité, les 163 recommandations à destination des branches professionnelles.

Les branches professionnelles se sont fortement mobilisées, répondant aux exigences du législateur. 80 % des CPNE ont communiqué, en temps et en heure, leurs niveaux de prise en charge. Les valeurs ont été transmises aux OPCO, qui les ont ensuite envoyées à France compétences.

**La méthode d'élaboration des recommandations** utilisée par France compétences s'inscrit dans une démarche objective et transparente (voir l'infographie qui explique la méthodologie [ici](#)). Après application de cette méthode, il ressort que 70% des valeurs remontées par les branches sont convergentes. 30% ont donc fait l'objet d'une recommandation, soit 6 729 des 22 756 valeurs transmises par les branches et portant sur 3 370 diplômes. L'ensemble des recommandations seront publiées prochainement sur le site internet de France compétences.

Les branches professionnelles ont maintenant jusqu'à mi-avril pour prendre en compte les recommandations de France compétences. **L'État interviendra ensuite par décret** pour fixer les niveaux de prise en charge pour les



branches n'en ayant transmis aucun et pour les cas où elles n'ont pas pris en compte les recommandations de France compétences.

Cette 1<sup>ère</sup> étape importante franchie, France compétences s'inscrit désormais dans une démarche continue d'observation des coûts et d'émission de recommandations, en lien avec l'ensemble des acteurs.

francecompetences.fr, 14/03/2019

**Pour consulter l'article de France compétences, [cliquez ici](#)**

### **Avenir professionnel : le gouvernement instaure la portabilité des droits au CPF entre public et privé**



#### **CPF, législation, fonction publique**

L'avant-projet de loi sur la transformation de la fonction publique pose le principe de la conversion (en heures ou en euros) des droits au CPF acquis par les agents publics et par les salariés ayant effectué une mobilité. Cette disposition, qui découle de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018, réaffirme le maintien de la comptabilisation en heures dans le secteur public.

Pour éviter que les agents publics et les salariés ne perdent leurs droits à la formation en changeant de secteur, **l'article 20 de l'avant-projet de loi prévoit d'instaurer la portabilité des droits acquis au titre du CPF entre public et privé.** Il a été soumis le 11 mars à la commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle.

L'ensemble des règles de gestion des comptes des agents publics sont renvoyées à un décret qui devra être soumis au Conseil d'État. Les dispositions sur l'alimentation du compte entreront en vigueur au plus tard au 1er janvier 2020, selon l'évaluation d'impact de l'article 20.

aefinfo.fr, 08/03/2019

### **(Tribune) « Cette réforme est un rouleau compresseur qui écrase tout ce qui n'est pas standard »**



#### **réforme, soft-skills, TPE, PME, organisme de formation**

**Marie Gouttard** (formatrice et consultante chez Form'Action Rhône-Alpes) dénonce les conséquences de la nouvelle loi, qui complique la tâche des petits organismes, au profit des grosses entités.

D'après elle, la réforme aborde la formation professionnelle via la montée en compétences des salariés et demandeurs d'emploi sous le seul aspect du savoir-faire technique, négligeant la problématique des savoir être ou savoir-faire comportementaux. « Si la volonté de professionnaliser de façon ciblée par l'outil de l'alternance semble une bonne idée, ce choix met en revanche sur le bord du chemin tous les prestataires de formation continue qui dispensent les contenus suivants : la réflexion personnelle, le développement cognitif, la compréhension et l'amélioration des relations interpersonnelles, la connaissance de soi, la créativité, l'optimisation de la cohésion d'équipe, et in fine, la prévention des risques psychosociaux ».

« Certification, diplôme, habilitation, deviennent les 3 conditions absolues du financement d'une formation. On oublie donc l'idée dynamisante et rassembleuse de se former pour avancer ensemble, se comprendre soi et les autres et s'enrichir, si ce n'est financièrement, au moins personnellement. Ainsi donc vont disparaître un grand nombre de petites structures de formation qui ne pourront s'adapter à cette nouvelle réforme votée au forceps par ce gouvernement. À terme, cela menace, voire achève, la liberté de formation. »

lemonde.fr, 13/02/2019

**Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)**



## Les opérateurs de compétences se mettent en ordre de marche



### OPCO, branches professionnelles

Le travail d'instruction des demandes d'agrément des opérateurs de compétences suit son cours. « La plupart des champs sont stabilisés, le périmètre des opérateurs de compétences commence à bien se dessiner », selon **Cédric Puydebois**, sous-directeur des politiques de formation et du contrôle à la DGEFP qui intervenait lors du 9<sup>ème</sup> rendez-vous du cycle « Dessine-moi la réforme », organisé le 21 février par Centre Inffo. Sur les 13 dossiers instruits, 7 sont proches de l'agrément, mais 6 nécessitent encore des négociations en vue de rapprochements.

**Reste la situation de la cinquantaine de branches professionnelles n'ayant pas désigné d'opérateurs.** Elles seront amenées à rejoindre l'une des futures structures. Les agréments ne devraient donc être délivrés qu'une fois le périmètre des futurs opérateurs stabilisé.



### Dernières actualités sur les OPCO (articles disponibles sur demande) :

Le ministère du Travail **enterre le projet d'Opco Santé** et demande son **regroupement avec l'Opco Cohésion sociale** // L'accord constitutif de **l'Opco des entreprises de proximité** est signé à l'unanimité // **La branche professionnelle des télécoms** choisit de rejoindre **l'Opco Afdas** // **Opco des services à forte intensité de main-d'œuvre** : aucune solution en vue alors que la confusion règne toujours // **L'opco de l'agroalimentaire** sera opérationnel en avril // **L'opérateur de compétences inter-industriel** a tenu son premier conseil d'administration // Le futur **Opco Atlas** officialise la désignation de son équipe de préfiguration

Centre Inffo et aefinfo.fr, articles de février et mars 2019

## ☛ Marché de la formation et filières professionnelles

### Une trentaine d'entreprises intéressées par la création de leur propre CFA



#### CFA, apprentissage, entreprise, marché

Plusieurs grandes entreprises sont intéressées par la nouvelle possibilité de créer leur propre CFA, un moyen pour elles de se réappropriier les formations initiales dont elles ont besoin. Le ministère du Travail a présenté le dispositif ce 4 mars. « **Rarement nouveau dispositif aura suscité autant d'intérêt** ». Une trentaine d'entreprises se sont manifestées, intéressées par la création d'un CFA. La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 leur en donne le droit, à elles comme aux lycées professionnels et à tout organisme de formation. Le ministère du Travail s'apprête à publier un « **kit** » **expliquant la procédure pour créer un CFA** et assure que ce sera simple.

Les entreprises ont surtout envie de **mettre en place des formations qui n'existent pas**. Pour obtenir une certification, il faut que la formation vise des métiers émergents ou en forte évolution. Une restriction qui pourrait ne pas durer. Un titre pourra être éligible à l'apprentissage en 6 mois environ, alors qu'aujourd'hui il faut attendre 3 ans. « L'apprentissage reste de la formation initiale, les jeunes devront suivre un enseignement général », précise le ministère. Par ailleurs, la loi allège les obligations des CFA, puisque les élèves qui disposeront déjà de certaines compétences générales ne seront pas tenus de suivre ces cours. Des cours pourront être suivis à distance, ce qui simplifiera la vie des apprentis. La possibilité de **démarrer une formation en apprentissage à n'importe quel moment de l'année** correspond aussi aux attentes des entreprises. Avec leur propre CFA, à elles de s'organiser pour accueillir des jeunes plusieurs fois dans l'année.

La loi prévoit que l'entreprise ouvrant un CFA pourra se verser à elle-même une partie de sa taxe d'apprentissage, pour financer un investissement nécessaire à la formation des apprentis, un plateau technique, des ordinateurs... Quant au financement du fonctionnement, il se fera « au contrat » : l'entreprise demandera à son Opco un financement pour chaque jeune apprenti en formation.



Le ministre de l'Éducation nationale demande **un accès à l'apprentissage dans tous les lycées professionnels**. (lien vers le dossier de présentation "Transformer le lycée professionnel : former les talents aux métiers de demain" : [ici](#) ). Un « chef de projet apprentissage » a été nommé dans chaque direction régionale du travail pour répondre aux questions des entreprises.

Pour consulter cet article d'Usine nouvelle, [cliquez ici](#)



Sur la même thématique

- **Adecco group, Accor, Korian et Sodexo vont ouvrir le 1<sup>er</sup> CFA interentreprises dédié aux métiers de la cuisine et de la restauration.** L'établissement accueillera un millier de jeunes, et il préparera au bac pro cuisine, mais aussi à un titre propre appelé à être inscrit au RNCP de niveau III, en cours d'élaboration.
- **AXA France étudie la possibilité de créer un CFA d'entreprise** mais aussi d'avoir recours à l'**alternance en interne (Pro A et autres dispositifs)** pour favoriser les reconversions. En outre, le groupe multiplie les initiatives pour inciter ses salariés à se former spontanément, via sa **plateforme de formation à distance (LMS)**.
- **Pour consulter « Ouvrir votre propre CFA », un guide du ministère du Travail élaboré par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et Centre Inffo, [cliquez ici](#)**

usinenuouvelle.com, aefinfo.fr et Centre Inffo, 08/02, 04 et 05/03/2019

### Filières industrielles et entreprises se dotent d'universités digitales



**entreprise, marché, formation à distance, Afest, industrie automobile**

**La Fiev (Fédération des industries et des équipements pour véhicules) s'associe à Coopacademy, spécialiste de la formation digitale, pour créer une plateforme de formation en ligne.**

L'objectif est de proposer une offre de cours commune aux 4 000 entreprises du secteur. Par cette plateforme, la Fiev entend répondre aux enjeux de transformation de l'industrie automobile en favorisant le développement des compétences transversales et techniques des 400 000 salariés de la filière.

Pour consulter cet article de Défi métiers, [cliquez ici](#)

**SNCF réseau revoit son dispositif de formation en créant une université des métiers, en misant sur de nouvelles méthodes et en introduisant un système modulaire pour former les salariés tout le long de leur carrière.**

La SNCF va consacrer 90 millions d'euros à la création d'une université des métiers qui s'appuiera sur 3 centres (Nanterre, Bordeaux et Lille) qui seront opérationnels en 2020 pour le premier, 2022 pour les 2 autres. Ces campus seront équipés de plateaux techniques incluant les technologies du futur, de nouvelles modalités pédagogiques et offriront un système tout-en-un avec formation, hébergement et restauration.

Entreprise et Carrières, 1419 (du 11 au 17 février 2019) [consultable au CAR](#)

**Les 1 500 salariés de TDF, opérateur d'infrastructures de télécommunications, sont couverts, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, par un accord relatif à « la gestion prévisionnelle des compétences et à l'accompagnement des évolutions de carrière ».** Cet accord de plus de 40 pages comprend **un volet formation**.

À ces fins, les signataires créent notamment **une Université TDF** dont les missions seront d'animer le réseau de formateurs internes et de « responsabiliser chaque salarié dans la gestion de son parcours professionnel » en lui offrant une meilleure visibilité sur ses possibilités d'évolution. L'université devra également développer de nouvelles approches pédagogiques, notamment **la formation à distance**.

Centre Inffo, 19/02/2019

**Le groupe Bouygues a lancé une « Académie digitale » au 1<sup>er</sup> semestre 2018, à destination de l'ensemble des collaborateurs du groupe.** Cette plateforme en ligne permet de former à la culture digitale. Elle compte déjà 6 033 utilisateurs.

Info Formation, (bulletin du 1<sup>er</sup> au 14 février 2019), [consultable au CAR](#)



## Organisme de formation : faut-il aller sur l'appli CPF ?



**CPF, Caisse des dépôts et consignations, marché, organisme de formation**

Pour rappel l'application CPF doit permettre à tout titulaire d'un compte de connaître ses droits, choisir sa formation et s'y inscrire. Une fois la formation réalisée, l'organisme de formation sera directement réglé par la Caisse des Dépôt et Consignation et pourra suivre l'état d'avancement de ses règlements. Selon l'auteur de l'article, l'application CPF présente 3 avantages majeurs pour l'organisme de formation : **sécurisation du règlement de la formation, fluidité du processus de gestion, visibilité de l'offre sans perte de marge.**

En contrepartie de ces avantages, les organismes de formation choisissant d'intégrer l'appli devront accepter quelques contraintes : **satisfaire aux règles de la formation professionnelle, satisfaire aux exigences du CPF, accepter peut-être demain la double voire multi facturation, s'adapter aux contraintes d'un marché BtoC.**

En conclusion, il explique comment chaque organisme de formation, selon sa taille et ses spécificités (type de formation, s'il est certifié ou non...) devra répondre à la question : faut-il aller sur l'appli CPF ?

blog-formation-entreprise.fr, 10/12/2018

Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)

## Les premières offres adaptées au CPF monétisé : le cas d'Aksis



**CPF, marché, CEP, bilan de compétences**

Le cabinet **Aksis**, spécialiste des transitions professionnelles, prépare **une offre de bilan de compétences modulaire** adaptée au nouveau CPF monétisé. "Nous avons conçu 3 offres modulaires en fonction des besoins spécifiques de l'actif". Même si la question du prix n'a pas encore été totalement arrêtée, une logique de forfait devrait être privilégiée à partir de 500€. Le cabinet prévoit aussi de développer des outils de gestion stratégique des **compétences assistée par l'IA**, de renforcer **l'individualisation de l'offre de services** et n'exclut pas de participer à **l'appel d'offres des opérateurs du CEP** attendu au printemps 2019.

actualite-de-la-formation.fr, 12/02/2019

## Rapport Parisot sur le défi de la transition énergétique



**transition énergétique, France Compétences, compétences**

Le **rapport de la mission** conduite par la PDG de l'Institut de sondage Ifop et ancienne présidente du Medef **Laurence Parisot**, a été remis le 19 février 2019 à François de Rugy et Muriel Pénicaud, respectivement ministres de la Transition écologique et du Travail. Laurence Parisot y formule **12 recommandations** pour évaluer les besoins en compétences liés à la transformation énergétique et écologique.

Parmi les 12 recommandations, le rapport mentionne qu'outre le dialogue entre partenaires sociaux, « une autre piste serait de tenir un dialogue régulier sur la transition énergétique au sein de la nouvelle agence **France Compétences**, acteur central du nouveau dispositif de la formation professionnelle réunissant l'État, les régions et les partenaires sociaux ». L'ancienne présidente du Medef met également l'accent sur la nécessité de doter l'État d'outils de diagnostic et de pilotage adaptés. Elle recommande ainsi de **créer des tableaux de bord des emplois directs et indirects** et d'installer « **une instance de partage d'informations** » réunissant les ministères de l'Environnement, du Travail, de l'Économie et des Finances, les représentants du Conseil national de l'industrie, les organisations patronales et syndicales.

Le rapport met aussi l'accent sur la nécessité **d'adapter les formations et certifications aux enjeux de la transition énergétique** en proposant plusieurs pistes d'évolution. Les ministres de la Transition écologique et solidaire et du Travail vont maintenant s'appuyer sur ce « Plan de programmation de l'emploi et des compétences (PPEC) » pour



définir, au printemps 2019, une feuille de route opérationnelle. Mais avant cela, associations environnementales et organisations syndicales seront sollicitées pour apporter leurs réflexions sur le sujet.

aefinfo.fr et Centre Inffo, 25 et 27/02/2019

Pour consulter le rapport de mission, [cliquez ici](#)

### (Tribune) Les artisans craignent pour leurs droits à la formation continue



**filières professionnelles, financement de la formation, TPE-PME**

**Bernard Stalter**, président de **CMA France** (Chambres des métiers et de l'artisanat) déplore l'atteinte faite aux droits à la formation des artisans. « À compter du 15 mars 2019, les demandes de financement de formation professionnelle continue des artisans ne pourront plus être prises en compte ». Il déplore l'inefficacité du système de recouvrement des contributions à la formation continue des artisans et la baisse de recettes liée au changement de modalité de collecte.

apcma.fr, 26/02/2019

Pour accéder au communiqué de presse, [cliquez ici](#)

### 👉 Certifications

#### Arrêté du 19 février 2019 relatif au socle de connaissances et de compétences professionnelles



**législation, Cléa, certification, compétences**

L'arrêté du 19 février 2019 prévoit la gestion des **certifications Cléa et Cléa numérique** par l'**Association nationale pour la certification paritaire interprofessionnelle et l'évolution professionnelle**, créée par les partenaires sociaux en décembre 2018. Il précise que cette association détient les droits de propriété de ces certifications.

legifrance.gouv.fr, 26/02/2019

Pour consulter l'arrêté, [cliquez ici](#)

#### La procédure d'enregistrement 100 % dématérialisée de France compétences est disponible



**France compétences, dématérialisation, certification, RNCP, répertoire spécifique**

Dans un communiqué du 13 février 2019, France compétences annonce qu'elle lance une procédure 100% dématérialisée qui constitue désormais le point d'entrée unique des demandes d'enregistrement au RNCP et au Répertoire spécifique pour les certifications, diplômes, titres et habilitations professionnelles. Elle souligne que doivent être redéposées toutes les demandes n'ayant pas fait l'objet d'une décision d'enregistrement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019. La téléprocédure déployée par France compétences est accessible [ici](#).

aefinfo.fr et Défi métiers, 13 et 14/02/2019

Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)

#### Une circulaire décline dans l'Éducation nationale la loi du 5 mars 2014 pour la VAE



**VAE, DAVA, coordinateur académique, législation**

Une circulaire ministérielle du 30 janvier 2019 précise les modalités de mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience dans l'Éducation nationale, telles que prévues par le décret du 4 juillet 2017. Abrogeant une circulaire de 2003, **elle abaisse notamment de 3 à 1 an le délai nécessaire pour faire reconnaître une compétence** et précise les missions des coordinateurs académiques de la VAE.



Tandis que le nombre de VAE dans l'Éducation nationale a diminué de façon continue entre 2011 et 2016 (-11%), **la circulaire précise les missions des coordinateurs académiques en charge du dispositif**. Ils doivent garantir la fluidité et l'efficacité des démarches, vérifier que les demandes de recevabilité soient traitées dans un délai n'excédant pas 2 semaines, qu'un accompagnement soit systématiquement proposé aux candidats qui doivent bénéficier d'une étude personnalisée de leur demande avant tout engagement dans la démarche. Réalisée par les Dava, cette étude, fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité.

aefinfo.fr, 15/02/2019

## 👉 Compétences

### Le plan d'investissement dans les compétences en ordre de marche (dossier de 6 pages)



**PIC, région, territoire, appel à projet, insertion**

#### Un plan ambitieux qui fédère les énergies

Pour « briser le déterminisme social de l'absence de qualifications », selon la ministre du Travail, le Pic mobilise l'ensemble des acteurs de la formation au niveau national comme local, et encourage leur collaboration dans le cadre **de projets innovants**. L'article évoque 2 projets s'inscrivant dans **l'axe 3 du Pic** : le **projet Étincelles**, porté par la **fondation Apprentis d'Auteuil** et un **appel à projets** visant à développer des « **prépas-apprentissage** ». **L'axe 1 du Pic**, repose, lui, en grande partie sur un **appel à projets lancé en direction des branches**.

#### Des régions investies et vigilantes

Plus de la moitié des crédits sont attribués aux régions, dans le cadre de **Pactes régionaux d'investissement dans les compétences** conclus avec l'État, et dont la signature doit intervenir entre fin 2018 et début 2019. Impliquées, les régions mettent néanmoins en avant des points de vigilance.

Le dossier inclut également **une interview de Jean-Marie Marx**, haut-commissaire aux compétences et à l'inclusion par l'emploi.

Info Formation, (bulletin du 15 au 31 janvier 2019, pages 9-15, [consultable au CAR](#))

### Dossier : Le diktat des compétences (dossier de 8 pages)



**compétences, soft-skills**

#### Compétences : le nouveau Graal ?

Avec la montée des **soft skills**, la notion de compétences fleurit dans tous les discours RH.

Le Lab RH a défini **5 facteurs de changement** : **la robotique et l'AI, le rapport à la connaissance et aux compétences, la quête de sens, les nouvelles formes d'organisation du travail, et les neurosciences**. Les compétences sont de plus en plus rapidement obsolètes. Pour **cartographier et définir ces nouvelles compétences**, les entreprises, les salariés et les partenaires sociaux ont encore du travail. Certains éléments du Code du travail « tracent un chemin », en particulier le nouvel article L6113-1 ([lien](#)) sur les certifications.

#### Un challenge : se former à apprendre

Avec l'accélération des changements, le salarié doit s'adapter en permanence. Les savoirs techniques, vite obsolètes, doivent être remplacés par des **compétences comportementales** qui facilitent cette adaptation. C'est le souhait des entreprises qui réclament un système de formation adapté afin d'éviter l'**obsoledge** (obsolete knowledge, ou obsolescence des compétences). L'article cite les exemples de **l'école de management de Grenoble** et de l'école nantaise **Audencia** (qui cite de nouvelles méthodes comme le « **design thinking** »).

#### Les compétences au cœur des conventions collectives





Malgré sa polysémie, la notion de compétences s'installe dans le paysage social et les conventions collectives. Les négociations entre partenaires sociaux ont débouché sur des **définitions concrètes** qui pourraient irriguer l'ensemble du monde du travail.

Liaisons sociales magazine, (novembre 2018, p 18-26)

## 👉Éducation

« **Le recteur de région aura un pouvoir hiérarchique et un positionnement beaucoup plus clair.** »



**territoire, loi NOTRe, réforme**

« Si nous avons décidé, avec Frédérique Vidal, de ne pas fusionner les académies, il ne s'agit en aucun cas d'un abandon de la réforme territoriale », déclare **Jean-Michel Blanquer**, le 6 février 2019. Depuis la réforme de 2015, l'Éducation nationale se trouve dans une situation hybride, avec parfois plusieurs académies dans une région, ce qui pose des problèmes d'unité de la décision et de symétrie avec l'autorité régionale. « Nous avons examiné toutes les solutions en ayant **2 objectifs principaux** : rapprocher l'action de l'Éducation nationale au plus près du terrain, à l'échelle départementale et infradépartementale, dans un esprit de subsidiarité ; et développer une action stratégique à l'échelle de la région ». Ainsi les recteurs de région auront un « pouvoir hiérarchique » et un « positionnement beaucoup plus clair ». En outre, les rectorats qui ne sont pas dans des capitales régionales pourront être « des sièges de certaines fonctions d'ampleur régionale ». Toutefois, les sièges des rectorats de région seront maintenus. Il insiste sur le travail d'équipe des recteurs et sur le principe de subsidiarité. Il précise les futures missions des Dasen sur le pilotage pédagogique et la GRH de proximité.

aefinfo.fr , 07/02/2019

## Les députés votent l'obligation de formation pour les 16-18 ans



**projet de loi sur l'école, obligation de formation, jeunes**

Les députés ont adopté le 13 février 2019 un article additionnel au projet de loi sur l'école, proposé par le gouvernement, qui instaure **une obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans**. Cette obligation de formation permet de "mobiliser toutes les structures adéquates pour être garantie, notamment les lycées professionnels, l'enseignement agricole, l'enseignement privé sous contrat ou l'enseignement supérieur, pour tout jeune qui ne serait pas en emploi ou en service civique". La mesure vise à lutter contre les sorties sèches du système éducatif.

aefinfo.fr , 14/02/2019

**Pour consulter l'intégralité du discours de Jean-Michel Blanquer en ouverture de la 1<sup>ère</sup> séance d'examen de la loi :**

[cliquez ici](#)

## 👉Insertion

### La Cour des comptes souhaite conforter l'insertion par l'activité économique



**Cour des comptes, demandeurs d'emploi, IAE, insertion professionnelle**

La Cour des comptes porte une appréciation positive sur l'insertion par l'activité économique (IAE). Des améliorations sont néanmoins souhaitées, notamment concernant l'accès à la formation professionnelle. Selon l'enquête de la Cour, « les salariés en parcours d'insertion ont un accès trop limité à la formation professionnelle ».

defi-metiers.fr, 04/02/2019

**Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)**



## Des formations modulaires certifiantes pour les détenus franciliens



**organisme de formation, insertion professionnelle, établissement pénitentiaire**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a confié aux Régions l'organisation et le financement de « **la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice** ». La **Région Île-de-France** propose aux personnes détenues une offre de formation de qualité dans les établissements pénitentiaires franciliens. À la suite d'un appel d'offres, le programme est constitué d'actions de formation répondant à la diversité des établissements franciliens, aux caractéristiques de la population pénale, au projet professionnel des personnes détenues, aux besoins du marché du travail. **14 domaines de formation** figurent dans cette commande avec une majorité de niveau V.

Defi métiers, 12/02/2019

Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)

## ← Pédagogie

### Nouveau modèle de Kirkpatrick : quels apports pour la fonction formation ?



**pédagogie, méthode de formation, évaluation**

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, **Joseph Jacotot** enseigne à Louvain. Il ne parle pas la langue de ses élèves, et la littérature n'est pas sa spécialité. Ne connaissant ni le Néerlandais ni le sujet, il obtient cependant des résultats remarquables. On doit à **Jacques Rancière** d'avoir popularisé l'approche de Joseph Jacotot dans son ouvrage *Le maître ignorant*, publié en 1987. Il y porte une vision politique aussi simple que radicale : **l'égalité des intelligences**. Jacotot affirme que nous sommes égaux, et en particulier égaux en intelligence. Jacotot puis Rancière nous le rappellent : nos apprentissages les plus efficaces se sont faits sans maître !

La postérité de Jacotot n'est pas à la hauteur de la révolution qu'il annonce dans ses écrits. Néanmoins, **les Mooc connectivistes, les pédagogies inversées ou renversées** s'appuient eux aussi sur le 1<sup>er</sup> principe de sa pédagogie : l'égalité des intelligences, et les limites de la transmission.

cursus.edu, 25/02/2019

Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)

### Je n'y connais rien, et c'est pour ça que je peux vous former...



**pédagogie, méthode de formation, apprendre à apprendre**

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, **Joseph Jacotot** enseigne à Louvain. Il ne parle pas la langue de ses élèves, et la littérature n'est pas sa spécialité. Ne connaissant ni le Néerlandais ni le sujet, il obtient cependant des résultats remarquables. On doit à **Jacques Rancière** d'avoir popularisé l'approche de Joseph Jacotot dans son ouvrage *Le maître ignorant*, publié en 1987. Il y porte une vision politique aussi simple que radicale : **l'égalité des intelligences**. Jacotot affirme que nous sommes égaux, et en particulier égaux en intelligence. Jacotot puis Rancière nous le rappellent : nos apprentissages les plus efficaces se sont faits sans maître !

La postérité de Jacotot n'est pas à la hauteur de la révolution qu'il annonce dans ses écrits. Néanmoins, **les Mooc connectivistes, les pédagogies inversées ou renversées** s'appuient eux aussi sur le 1<sup>er</sup> principe de sa pédagogie : l'égalité des intelligences, et les limites de la transmission.

cursus.edu, 25/02/2019

Pour consulter l'article, [cliquez ici](#)



## Europe et international

### Le Sénat plaide pour une intelligence artificielle européenne



#### Intelligence artificielle, Europe

Le groupe de travail « Intelligence artificielle » du Sénat vient de rendre un rapport intitulé « **Intelligence artificielle : l'urgence d'une ambition européenne** » favorable à l'émergence d'une « ambition européenne ». Il s'inscrit dans la lignée du plan **AI for Humanity** adopté en 2018 dans la foulée du rapport Villani.

En matière de formation, le rapport relève que la Commission européenne a appelé les États membres à agir devant **le manque de cursus spécialisés en IA**. Les sénateurs soulignent également que la Commission prône la **formation tout au long de la vie** ainsi que les études sur la transformation du travail et des organisations pour mieux préparer les entreprises. **Avec le Brexit, la France se retrouve en 1<sup>ère</sup> ligne** et doit assumer son rôle de leader en matière d'IA, devant l'Allemagne.

Centre Inffo, 18/02/2019

Pour consulter le Rapport *Intelligence artificielle : l'urgence d'une ambition européenne*, [cliquez ici](#)

### L'OCDE appelle à développer la formation des adultes



#### formation des adultes, OCDE

Progrès technologique, mais aussi vieillissement de la population et globalisation, tous ces facteurs entretiennent le besoin de formation tout au long de la vie. Pour aider les actifs à maintenir leur employabilité, **l'OCDE propose un rapport d'analyse sur les « systèmes de formation pour adultes prêts pour le futur »**.

Les recommandations de l'OCDE sont structurées en **4 axes** :

- Concentrer les efforts sur les publics peu qualifiés, les demandeurs d'emploi, les immigrés et les seniors.
- Adapter les contenus de formation au marché du travail.
- Renforcer la qualité et améliorer l'évaluation de l'impact de la formation.
- Révision du système de financement.

Parmi les marges d'amélioration évoquées pour la France, **Stefano Scarpetta** souligne que seulement 6 % des actions de **formation sont réalisés à distance** contre 19 % en moyenne pour l'OCDE. La réforme française est perçue positivement, sous réserve d'une « mise en œuvre à la hauteur des promesses du big bang ».

actualite-de-la-formation.fr, 14/02/2019

Pour lire l'intégralité du rapport : "Getting Skills Right: Future-Ready Adult Learning Systems", [cliquez ici](#)

Pour lire la note sur la France, [cliquez ici](#)

### Le CIEP devient « l'opérateur de toutes les actions du MENJ à l'international » et change de nom



#### éducation, langue française, institution

Le CIEP va devenir « l'établissement opérateur de toutes les actions du ministère de l'Éducation nationale à l'international », indique **Pierre-François Mourier**, directeur du CIEP. L'institution changera de nom en juillet pour devenir « **France éducation international** ». Il présente aussi les grandes orientations du contrat d'objectifs et de performances du CIEP signé avec le ministère en décembre 2018. Y figure notamment le numérique : à terme, Pierre-François Mourier souhaite offrir à tout candidat la possibilité de passer les examens et certifications du CIEP en ligne.

aefinfo.fr, 13/03/2019



## EN BREF

**Stéphane Lardy** est officiellement nommé **directeur général de France compétences** // Le ministère du Travail **enterre le projet d'Opco Santé** et demande son regroupement avec **l'Opco Cohésion sociale** // Le MEN annonce la **fin des contrats aidés pour les AESH** // Le Greta de Grenoble expérimente **une formation « 100 % en langue des signes »** // Le **contrôle économique de l'État sur France compétences** sera exercé par la **mission « Emploi et formation » du Cgefi** // La **CPU inquiète pour l'enseignement supérieur** dans le système de formation professionnelle // **Muriel Pénicaud** lance la saison 2 de **#DemarreTaStory** // Le formulaire de demande d'aide au financement du permis de conduire pour les apprentis est en ligne // **Centre Inffo** lance un site unique regroupant tous ses services // L'emploi salarié a augmenté de **149 600 postes en 2018** (Insee) // Le ministère du Travail publie **un guide sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail**



## RESSOURCES

### ☛ Le réseau des Greta à l'Université d'hiver de la formation professionnelle

La DGESCO et de nombreuses académies ont assisté au rendez-vous incontournable de l'université d'hiver de Centre Inffo : Bordeaux, Créteil, Clermont-Ferrand, Montpellier, Nantes, Normandie, Orléans-Tours, Versailles. Animé par Sarah de La Morandière (Dafco – Cafoc) et Béatrice Vichérat (Greta des Yvelines), l'atelier « **l'individualisation des parcours au crible de la recherche** » a présenté le savoir-faire du réseau en croisant les points de vue de l'expertise et de la recherche. Il a réuni une trentaine de participants.

Pour accéder à la Webographie et aux ressources en ligne : [cliquez ici](#)

Pour accéder à l'entretien avec les animatrices de l'atelier, [cliquez ici](#)

Pour lire le témoignage de l'académie de Bordeaux dans le dossier en ligne consacré à l'UHFP 2019, [cliquez ici](#)

### ☛(Brochure + Livret) La formation professionnelle continue en France – Centre Inffo

La brochure présente le système de formation professionnelle en France. Elle a été **actualisée en janvier 2019** et tient compte de la réforme. Elle est accompagnée d'un **livret pratique** qui apporte des exemples illustrant le fonctionnement de la formation professionnelle continue en France, et complète la brochure.

Pour consulter la brochure (20 p.), [cliquez ici](#) - Pour consulter le livret (8 p.), [cliquez ici](#)

### ☛(Rapport Catherine Beauvois) Mission sur l'accompagnement vers, pendant et après la formation : enjeux et propositions pour l'élaboration d'un appel à projet national dédié à l'accompagnement du développement des compétences

**Catherine Beauvois**, ancienne secrétaire générale du Cnefop, fait des préconisations sur l'accompagnement du développement des compétences dans un **rapport publié en décembre 2018**. Le rapport suggère notamment d'articuler cet appel à projets autour de **2 grands volets** : « un premier réservé aux **opérateurs du CEP**, un second dédié aux **projets coopératifs innovants** utiles aux développement des expertises qu'il reste à développer. »

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)



## ☛ (Rapport d'activité) Rapport d'activité 2017 des missions locales

Le ministère du Travail publie le **rapport d'activités du réseau des Missions locales pour l'année 2017**. Le rapport confirme le rôle central de cet acteur avec près de 1,3 million de jeunes en contact et plus de plus de 1,1 million de situations professionnelles mobilisées.

Pour consulter le rapport, [cliquez ici](#)

## ☛ Retrouvez les prochaines WebTV CapForm Express !

- 26/03 à 11h30 : Le handicap et la formation
- 09/04 à 11h30 : Troubles cognitifs en formation
- 23/04 à 11h30 : La notion de qualification

Accès libre, pas d'inscription requise, il suffit de se rendre aux dates et horaires communiquées à l'adresse suivante <https://www.capformexpress.fr/web-tv/>

Cliquez sur le bouton « voir le détail » pour avoir plus d'informations sur chaque évènement.

Les WebTV sont également consultables en différé.



## LES BONNES LECTURES DU CAR

### Nouveaux ouvrages

#### ☛ Apprendre au XXI<sup>e</sup> siècle

François Taddei : Calmann-Lévy, 19/09/2018, (394 p.)

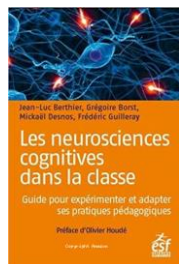


François Taddei plaide pour une (r)évolution de nos savoirs. Il nous entraîne dans les méandres du cerveau, meilleur ami et parfois pire ennemi des apprentissages. Il se penche également sur comment apprendre avec les autres, en coopération, à l'image de ce que font tous les organismes vivants depuis les origines de la vie, et explore les meilleures manières de commencer à se poser, si ce n'est les bonnes questions, du moins de bonnes questions.

[Lien vers la notice](#)

#### ☛ Les neurosciences cognitives dans la classe

Jean-Luc Berthier, Grégoire Borst, Mickaël Desnos, et al. : ESF, 16/08/2018, (271 p.)



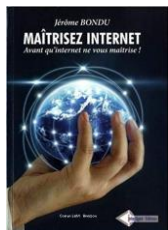
Guide pour utiliser les acquis des neurosciences dans les pratiques pédagogiques, passant en revue les axes fondamentaux de l'apprentissage, de la mémorisation à l'attention en passant par la concentration et l'implication. Les expérimentations menées en conduite de classe visent à lutter contre les difficultés scolaires. Des outils comme Quizlet, Anki ou Plickers sont présentés.

[Lien vers la notice](#)



## ☛ Maîtrisez internet, avant qu'internet ne vous maîtrise

Jérôme Bondu : Inter Ligere, 15/09/2019, (253 p.)



Face à la révolution numérique et à ses conséquences sociales, l'auteur, expert en intelligence économique, apporte des informations et des conseils à destination du manager comme du citoyen pour devenir un acteur conscient du web, savoir exploiter son potentiel et se prémunir des risques qu'il représente.

[Lien vers la notice](#)

## Articles de revue

### ☛ EDUCATION PERMANENTE 217 - décembre 2018 - Rythmes et temporalités en formation

[Lien vers la notice](#)

Parmi les articles inclus dans la revue

- Conjuguer les temporalités pour en faire des rythmes formateurs
- Pour une approche rythmologique de la formation
- Temps long/temps court en situation formative et professionnelle : les effets sur les constructions identitaires
- Disjonctions entre temps objectif et temps vécu. Le parcours d'entrée dans le métier de formateur en soins infirmiers
- Accompagner l'apprentissage jusqu'au sentiment atemporel de connaissance
- Entre recherche, politiques et pratiques : le dilemme du praticien apprenant

**Directeur de la publication :** Gérard Puigdemont *Délégué académique à la formation continue.*

**Responsable de la rédaction :** Muriel Lajugie-Liondor *Responsable du CAFOC.* **Rédaction :** Amandine Vigne *Documentaliste au Centre académique de ressources (CAR).* **Avec la collaboration de :** Elsa Matilla *Chargée de mission ingénierie pédagogique et usages du numérique.* **Graphisme et mise en page :** Micheline Montout *Chargée de communication,* Lionel Garcia *Graphiste.*



✉ [amandine.vigne@ac-versailles.fr](mailto:amandine.vigne@ac-versailles.fr)

Lettre optimisée pour une lecture sur écran, au format pdf et contenant des liens hypertextes.  
Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer que si nécessaire.